



**Assemblée départementale
Séance ordinaire n°1
Réunion du 27 mars 2026**

PROCES-VERBAL

Vendredi 27 mars 2026 - Matin

Le Conseil départemental de l'Isère s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, le vendredi 27 mars 2026 à 9h30, sous la présidence de M. Jean-Pierre Barbier, Président, assisté de M. Hervé Monnet, Directeur général des services du Département.

--

Le Président fait procéder à l'appel auquel répondent :

M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Philippe Baudain, M. Franck Benhamou, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc-Voutier, M. Olivier Bonnard, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, Mme Imen De Smedt, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Durantou, Mme Martine Faïta, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Anne Gérin, Mme Amandine Germain, M. Franck Gonnord, Mme Christelle Grangeot, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazzon, M. Christophe Suszylo, M. Pierre-Didier Tchétché, Mme Aurélie Vernay.

ABSENTS - EXCUSÉS :

Mme Anne-Sophie Chardon donne pouvoir à M. Christophe Revil
Mme Amandine Demore donne pouvoir à M. Daniel Bessiron pour les délibérations n° 2026 SO1 A 01 1 à 2026 SO1 B 16 6
M. Gérard Dézempte donne pouvoir à Mme Annick Merle
Mme Amélie Girerd donne pouvoir à M. André Vallini
Mme Annick Guichard donne pouvoir à M. Christophe Suszylo
Mme Joëlle Hours donne pouvoir à M. Franck Benhamou pour les délibérations n° 2026 SO1 A 01 3 à 2026 SO1 F 34 16
M. Damien Michallet donne pouvoir à Mme Aurélie Vernay pour les délibérations n° 2026 SO1 A 11 4 à 2026 SO1 F 34 16
Mme Frédérique Puissat donne pouvoir à M. Franck Gonnord pour les délibérations n° 2026 SO1 E 24 8 à 2026 SO1 F 34 16
Mme Marie Questiaux donne pouvoir à M. Jérôme Cucarollo
M. Fabien Rajon donne pouvoir à Mme Delphine Hartmann

Mme Éléonore Kazazian-Balestas absente pour le vote de la délibération n° 2026 SO1 A 11 4

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut délibérer.
Le Président propose de désigner M. Julien Polat comme secrétaire de séance.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président propose d'arrêter le procès-verbal de la séance publique du 4 et 5 décembre 2025.

Le Président fait procéder au vote à main levée sur le procès-verbal.
Le procès-verbal est arrêté à l'unanimité.

En préambule, le Président précise que cette session est consacrée en grande partie à la protection de l'enfance, compétence essentielle du Département.

Il salue et remercie chaleureusement les partenaires institutionnels du Département présents : Monsieur Christophe Barret, Procureur général auprès de la Cour d'appel de Grenoble ; Monsieur Jérôme Chappa, Directeur interdépartemental de la Police nationale ; le Lieutenant-colonel Jérôme Peruzzo, Officier-adjoint au commandement du groupement de gendarmerie départementale ; Monsieur Denis Couder, Directeur de la protection judiciaire de la jeunesse ; Monsieur Thibault Blanchard, Délégué départemental représentant le défenseur des droits ; Madame Mathilde Robin, représentante du Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités.

Il remercie également les représentants des associations partenaires du Département : Messieurs Jean-Michel Détrouyat et Claude Dely, respectivement Président et Directeur général de la Sauvegarde ; Madame Martine Comte et Monsieur Hervé Ternant, respectivement Présidente et Directeur général du CODASE ; ainsi que les représentants des établissements publics suivants : Madame Marianne Tripier-Mondancin, Directrice adjointe du Charmeyran ; Monsieur Salim Bouziane, Directeur des Tisserands, et Directeur par intérim du Chemin.

Enfin, il salue les Vice-présidents et conseillers départementaux et la représentante du comité des jeunes de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) ainsi que les personnes présentes dans le public.

En introduction, M. Barbier rappelle l'annonce faite fin 2025 concernant la tenue d'une séance dédiée à la protection de l'enfance pour échanger sur cette compétence essentielle du Département et évoquer les réalités auxquelles ce dernier doit faire face. Il s'agit d'un sujet complexe et délicat. Il précise que cette politique ne doit pas être instrumentalisée.

Il mentionne que 6 700 enfants sont accompagnés aujourd'hui par le Département chargé de les protéger et les accompagner dans leur parcours de vie. La protection de l'enfance a pour mission de garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant avec de nombreux dispositifs, de la prévention, de l'accompagnement des familles à domicile ou avec le placement de l'enfant.

Depuis la disparition de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) en 2010, cette politique relève du Département et les enfants sont confiés au Président du Conseil départemental.

Il évoque la complexité des relations humaines et familiales et regrette que les situations des enfants soient souvent instrumentalisées en rejetant la faute sur les Départements. Il rappelle que ces derniers ont pour mission la protection de l'enfant confié et le respect de sa vie privée. Il souligne que l'humilité reste de rigueur face à la complexité des situations et qu'il est important de montrer ce qui est fait pour la réussite et le parcours de vie de ces enfants.

Il salue et remercie les professionnels départementaux qui font un travail remarquable dans des contextes difficiles. Il évoque également l'action des partenaires associatifs et institutionnels de la protection de l'enfance présents.

Il reconnaît les difficultés et les échecs dont il a notamment rendu compte à la commission d'enquête parlementaire lors de son audition en janvier 2025, suite à la saisine de la défenseure des droits. Toutefois, il rappelle que dans la majorité des cas, grâce au travail et à l'engagement des professionnels, les jeunes trouvent des issues à la protection de l'enfance.

Il évoque aussi les nouvelles menaces qui peuvent affecter les enfants confiés et la nécessité d'agir en prévention, de faire évoluer les dispositifs et de les renforcer. Il rappelle que le budget enfance et famille est en constante évolution passant de 135 millions d'euros en 2015 à 186 millions en 2026.

Il souhaite que le débat soit à la hauteur des enjeux et que l'intérêt premier de l'enfant reste au cœur des décisions.

--

DOSSIER N°2026 SO1 A01 1

Rapporteur : Mme Martine Kohly

Plan d'action du Département de l'Isère relatif à la sécurisation du parcours des enfants confiés pour une enfance protégée et une enfance ordinaire

Présentation du rapport par Mme Kohly qui remercie le Président d'avoir fait le choix de consacrer cette séance à la protection de l'enfance.

Diffusion de 2 vidéos : la première relative à la formation des professionnels des établissements d'accueil de protection de l'enfance pour la prévention et la détection des violences sexuelles et des risques prostitutionnels chez les jeunes en foyer ; la seconde relative au témoignage d'une jeune fille, membre du comité des jeunes de l'ODPE.

Interventions :

Mme Couvent salue le travail des agents départementaux et des travailleurs sociaux des associations qui accompagnent au quotidien les enfants dans des situations complexes avec un engagement remarquable malgré des conditions d'exercice parfois difficiles.

Elle affirme que le plan proposé témoigne d'une ambition certaine sur plusieurs sujets majeurs, qu'il valorise un grand nombre d'actions déjà engagées et révèle la manière d'aborder la protection de l'enfance en mettant en avant prioritairement les situations les plus visibles.

Elle estime cependant que sécuriser les parcours, c'est aussi agir sur ceux qui les provoquent. Le groupe IES salue la création d'une structure spécialisée pour accueillir des jeunes en situation de prostitution et la sensibilisation systématique au trafic de jeunes dès leur arrivée dans les foyers mais regrette que soit laissée en suspens la question des jeunes mineurs non accompagnés exploités par les réseaux.

Elle considère que le projet de centre de soins dédié à la santé psychique inspiré d'Asterya en Ile de France constitue une avancée réelle mais souligne qu'il reste aujourd'hui au stade d'étude et ne concernera qu'une partie des enfants. Elle ajoute que la santé mentale nécessite d'agir en prévention avec un accompagnement qui s'inscrit dans la durée et que la formation au repérage des violences sexuelles est également nécessaire.

Elle évoque la crise du travail social lié au manque d'attractivité des métiers de la protection de l'enfance et se demande comment la montée en compétence et la formation des professionnels pourront être assurées dans ce contexte. Elle note que la lutte contre l'inceste est quasiment absente de ce plan et regrette qu'aucune nouvelle action n'ait été créée.

Mme Kazazian-Balestas remercie l'ensemble des agents du Département pour leur travail de terrain. Elle rappelle que la proposition du groupe UGES de créer une mission d'information et d'évaluation concernant l'enfance et la protection de l'enfance en Isère a été refusée.

Concernant le risque d'embrigadement dans les réseaux de prostitution et la montée du sexisme dans les rapports hommes/femmes, elle note que la Majorité qui avait refusé de soutenir davantage les centres de santé sexuelle leur demande aujourd'hui d'en faire plus en mettant l'accent pour les jeunes de l'ASE. Elle souligne par ailleurs que l'action relative à la sensibilisation aux différentes formes d'emprises liées à la prostitution ne débutera que début 2027.

Elle salue au nom du groupe UGES les efforts faits pour soutenir les jeunes déjà victimes de la prostitution mais préférerait un engagement plus fort.

S'il reconnaît l'importance de former les professionnels au repérage des situations de violence dans les MECS, le groupe UGES s'interroge néanmoins sur les moyens alloués à la mise en place de méthodes ou de sécurisation des établissements suite aux recommandations des formateurs. Il considère que le nom de l'outil « michtomètre » n'est pas pertinent.

Mme Kazazian-Balestas constate que les avancées en matière de lutte contre la consommation de stupéfiants et l'implication des jeunes vulnérables dans les narcotrafics sont faibles et aurait préféré qu'une attention particulière soit accordée aux MNA.

Par ailleurs, elle approuve la création d'un centre médical dédié à la santé physique et mentale des enfants placés. Toutefois, le groupe UGES relève des lacunes concernant l'insertion professionnelle, le logement des jeunes, la prévention et le soutien aux familles avant le placement, la prévention de la radicalisation, raisons pour lesquelles il s'abstiendra sur ce rapport.

Mme Kohly rappelle l'existence du schéma enfance famille et l'évolution au fil des années, notamment pour répondre aux problématiques de la prostitution et des violences intrafamiliales. Elle affirme que le Département refuse de s'arrêter sur les situations dramatiques relayées par les médias et s'attache au contraire à l'ensemble des enfants suivis et aux réussites. Elle rappelle la création d'une unité de 10 places pour les enfants victimes de prostitution et l'intégration des MNA aux formations concernant les dangers du narcotrafic. Elle revient sur les difficultés de recrutement en psychiatrie et psychologie mais note une amélioration avec moins de turn-over et de recours à des personnels ponctuels.

Elle ajoute que l'inceste est intégré au travail fait pour lutter contre les violences intrafamiliales et rappelle la prise en charge et l'accompagnement assurés par l'UAPED dont l'action est saluée par le corps médical.

Elle indique que le Département a ses propres centres de santé sexuelle. Il consacre à ces sujets un budget de 186 millions d'euros. Elle précise que la formation des professionnels consacrée aux violences intrafamiliales existe depuis 2023. De plus, elle insiste sur le travail remarquable de la cellule inspection du Département dans les MECS ou autres lieux d'accueil. Concernant l'insertion des jeunes pris en charge, elle indique que 80 % ont un PPEF mais précise que certains jeunes doivent continuer à être suivis par l'ASE.

En matière de prévention, l'expérimentation dans 5 territoires des MOIP qui permettent de travailler en amont avec les familles et d'éviter le placement fonctionne et va être étendue. La PMI travaille aussi beaucoup sur la prévention.

Enfin, elle annonce le lancement d'une campagne de recrutement pour les assistants familiaux et souligne une amélioration des relations et leur professionnalisation.

M. Barbier confirme qu'il n'y aura pas de mission d'information sur l'ASE en Isère car il ne souhaite pas que ce soit un motif de mise en cause du personnel. Des dysfonctionnements peuvent se produire puisqu'il s'agit de décisions humaines. Il rappelle la procédure s'étant déroulée suite à la saisine de la défenseure des droits et son audition à l'Assemblée nationale.

Il précise que le « michtomètre » est un nom qui a été choisi au niveau national par l'association de lutte contre la prostitution enfantine pour mettre en garde les jeunes. Par ailleurs, il rappelle que 850 professionnels auront été formés d'ici à la mi 2026 sans que cela ne désorganise les services, ni les associations partenaires.

Concernant la radicalisation, la prostitution et le narcotrafic, il affirme qu'il ne s'agit pas d'attendre 2027 mais bien de renforcer les dispositifs existants, en lien avec la justice, la police et la gendarmerie pour sécuriser les établissements.

Il insiste sur le fait que les enfants ne sont responsables et coupables de rien, le Département doit les accompagner et les mesures de sécurisation prises ne doivent pas entraver leur liberté.

Les MNA sont prévenus, comme les autres enfants de l'ASE, des risques liés au narcotrafic et mis en garde contre les réseaux. Il indique que les établissements, notamment le Charmeyran, sont également impactés par les narcotrafics. Il relève par ailleurs que face à une société qui évolue en permanence, il sera nécessaire à court terme de faire évoluer les dispositifs mis en œuvre

Il confirme que le travail mené contre les violences intrafamiliales prend en compte l'inceste et ajoute que toute situation d'inceste détectée est signalée au procureur puis confiée à la justice.

Mme Romera indique, concernant la prostitution et le narcotrafic, qu'il faudrait pouvoir inverser la charge car effectivement les enfants ne sont coupables de rien. Cela implique un changement sociétal.

M. Barbier considère effectivement que ce sont les clients et les consommateurs qui doivent être sanctionnés et qu'il serait nécessaire d'introduire davantage de morale au sein de la société.

Le Président fait précéder au vote :

Abstentions (16) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini

Pour (42) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2026 SO1 F31 2

Rapporteur : Mme Annick Merle

Actions d'adaptation d'organisation de la collectivité pour renforcer son action en prévention et protection de l'enfance

Présentation du rapport par Mme Merle.

Interventions :

M. Badouard revient sur les difficultés majeures auxquelles est confronté le Département : la hausse des demandes d'aide en lien avec l'arrivée de MNA, la saturation de certains dispositifs (accueil d'urgence, suivi éducatif) et la complexification des situations sociales et familiales. Le groupe IES mesure l'ampleur des enjeux auxquels doit répondre la Collectivité pour maintenir une action efficace humaine et cohérente au service des enfants et des familles. Il remercie le personnel de l'ASE pour leur professionnalisme et salue leur profond sens du service public.

Il estime essentiel de prévenir l'usure professionnelle et la perte de sens de ces métiers, de soutenir les agents en leur offrant des espaces d'analyse de pratique, de formation, de supervision ou d'accompagnement et garantir ainsi la qualité de la prise en charge des enfants.

Il salue les actions engagées pour accompagner les agents mais considère que la présence humaine auprès des enfants est insuffisante au regard de la complexité des situations. Il salue également la coopération du Département avec les partenaires institutionnels et associatifs, les adaptations et la modernisation des moyens d'actions tels que les MOIP et l'internalisation du service d'urgence EMERAUD. Il s'interroge néanmoins sur le soutien apporté aux acteurs de terrain comme les lieux de vie, aux tiers dignes de confiance, ou encore aux assistants familiaux. Il reconnaît la qualité de la formation de 8 jours sur les violences intrafamiliales des professionnels de l'ASE mais regrette que l'accompagnement au changement ne soit pas encore mis en œuvre.

Le groupe IES restera vigilant quant à la mise en œuvre concrète des mesures énoncées dans le plan et au maintien d'un dialogue avec les partenaires associatifs et professionnels.

Mme Kohly évoque l'organisation mise en œuvre pour accueillir les MNA qui a fait ses preuves face au pic des demandes avec une évaluation faite au plus tard dans les 48 heures pour une prise en charge par le Service d'accueil d'urgence et d'orientation sur la santé puis sur la formation et l'orientation.

Elle rappelle la fusion faite entre l'ASE et la direction de l'éducation de la jeunesse et du sport qui permet d'intégrer les enfants de l'ASE aux dispositifs destinés aux jeunes Isérois.

Elle revient sur l'internalisation du dispositif EMERAUD qui sera mise en œuvre rapidement et qui permettra une meilleure équité territoriale et une réactivité plus importante.

Elle rappelle que le nombre d'enfants confiés par référent doit être mis en lien avec la nature de la prise en charge qui peut être plus ou moins importante et affirme que le travail des assistants sociaux est équilibré.

Elle évoque la fermeture de 3 lieux de vie cette année suite à des signalements et à l'intervention de la cellule inspection. Elle confirme l'importance de l'accompagnement effectué auprès des porteurs de projets. Elle rappelle que le Département reste vigilant lors de l'octroi des autorisations d'ouverture.

Concernant les tiers dignes de confiance, elle précise que depuis la loi Taquet les travailleurs sociaux interviennent dès que le placement est proposé. Les familles tiers de confiance bénéficient du même accompagnement que les autres familles et travailleurs sociaux qui accueillent un enfant. Elle ajoute que les familles d'accueil bénéficient de week-end de répit. Elle confirme que les risques psycho-sociaux des agents sont bien pris en charge par le Département.

M. Barbier revient sur la création en 2017 de la cellule d'inspection et sur les fermetures d'établissements qui sont automatiques dès que le risque détecté est avéré. Il évoque également la mise en œuvre du premier schéma départemental de protection de l'enfance et de l'ODPE dès 2018.

Il rappelle le rôle précurseur du Département de l'Isère avec le versement du SMIG dès l'accueil du premier enfant et le recours aux tiers dignes de confiance avant la promulgation de la loi Taquet.

Concernant le répit des assistants familiaux Mme Kohly cite également le parrainage instauré en partenariat avec les associations.

Mme Martin-Grand salue le travail mené par les services et l'ensemble des partenaires ainsi que les actions innovantes engagées en Isère notamment concernant le dispositif EMERAUD et les MOIP.

Mme Puissat indique que la mise en place des Conférences territoriales des solidarités en 2015 a permis de traiter au niveau local des questions relatives à la prévention et au soutien à la parentalité et non plus seulement de l'autonomie et de l'insertion, avec la volonté d'agir en amont pour éviter les placements. De nombreuses actions sont portées par des associations locales.

Mme Kohly mentionne les partenariats mis en place avec les clubs sportifs et les associations culturelles au bénéfice des enfants placés, qui ont accès aux mêmes ressources que tous les Isérois.

Le Président fait procéder au vote :

Abstentions (16) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini

Pour (42) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à l'unanimité

--

DOSSIER N°2026 SO1 A 01 3

Rapporteur : Mme Martine Kohly

Avis du défenseur des droits, bilan intermédiaire et poursuite du schéma départemental en faveur de l'enfance et la famille

Présentation du rapport par Mme Kohly.

Interventions :

Mme Romera revient sur certains axes également évoqués par la défenseure des droits dans ses préconisations. Elle soulève la question du recrutement des assistants familiaux dont l'effectif ne cesse de reculer alors que le nombre d'enfants confiés à l'ASE augmente et estime

qu'il est urgent d'agir. Elle note que ces professionnels demandent à être davantage accompagnés.

Elle souligne l'insuffisance, sur le territoire isérois comme au niveau national, du nombre de lieux de vie de petite taille qui offrent une alternative intéressante aux MECS et des structures destinées à l'accueil d'enfants à double vulnérabilité, pointant la responsabilité de l'Etat qui ne répond pas aux besoins malgré les annonces. Elle évoque aussi le nombre de places insuffisant dans les lieux de répit pour les assistants familiaux.

Elle revient sur les mesures non exécutées signalées par la défenseure des droits. Elle espère que les mesures énoncées dans la prolongation du schéma seront rapidement mises en œuvre et permettront de réduire les délais de traitement ainsi qu'une meilleure réactivité.

Mme Kohly précise que plusieurs actions ont été mises en place afin de rendre le métier des assistants familiaux plus attractif. Ces derniers ont été intégrés aux équipes ASE et sont des professionnels du Département. 13 chefs de service travaillent en proximité dans les territoires avec eux.

M. Barbier souligne que l'Opposition s'est abstenue lors de la présentation de la campagne de recrutement en dialogue social en 2025.

Mme Kohly indique que le Département a travaillé sur un référentiel consacré aux lieux de vie afin d'aider les lanceurs de projets. Elle rappelle que la restructuration des Tisserands en petites structures de 10 enfants maximum est très appréciée par les enfants et l'ODPE.

Elle ajoute qu'un travail a été mené avec l'association Cuture loisirs vacances pour le répit des assistants familiaux et que beaucoup de familles en bénéficient.

Concernant les mesures non exécutées, des tableaux de bord sont tenus et partagés avec la justice. Elle précise que lorsqu'une mesure n'est pas exécutée notamment le placement, tout est néanmoins mis en œuvre et le travail d'accompagnement des familles est fait.

M. Barbier préfère parler de mesures « en attente d'exécution » plutôt que de mesures « non exécutées » et tient à partager des informations chiffrées relatives aux ordonnances de placement judiciaire et aux autres mesures de placement et d'accompagnement des enfants. Il confirme que tous les assistants familiaux du Département sont formés. Il ajoute que les problèmes de recrutement ne se limitent pas à la question du salaire et qu'il est important de parler de manière positive de la protection de l'enfance.

Mme Romera note des incohérences de chiffres entre le bilan et la prolongation du schéma.

Mme Couvent considère que l'avis de la défenseure des droits met en avant des dysfonctionnements. Elle ajoute que le projet pour l'enfant est un outil central pour identifier les besoins de l'enfant et organiser les réponses à apporter. Elle évoque le plan d'action mis en œuvre suite à l'audit mené en 2024, s'interroge sur le niveau de couverture actuel et se demande si le Département permet aux travailleurs sociaux de disposer du temps nécessaire pour l'élaborer dans de bonnes conditions.

Elle affirme que la question du dimensionnement de l'offre d'accueil en Isère et des objectifs de création de places d'accueil pour les enfants reste entière et estime que la campagne de recrutement ne permettra pas de répondre à la baisse structurelle du nombre d'assistants familiaux au regard des difficultés persistantes du métier.

Elle constate que la fermeture de plusieurs lieux de vie ces dernières années n'a pas permis de créer des places supplémentaires au niveau de ces structures. Elle regrette que le bilan ne contienne pas d'éléments permettant de comprendre la réalité du dispositif et ses besoins et s'interroge sur le décalage entre les constats posés et les indicateurs.

Elle annonce que, la Majorité s'étant opposée à la mise en place d'une mission d'information et d'évaluation sur l'ASE, le groupe IES lancera sa propre mission indépendante.

M. Barbier se dit surpris de cette intervention qui semble remettre en cause le courrier de la défenseure des droits qui clôt le dossier au vu des réponses apportées. Il ajoute que les chiffres demandés ont été donnés. Il réaffirme sa solidarité à l'égard des travailleurs sociaux du Département qui accomplissent un travail remarquable avec les partenaires sur un sujet complexe.

Mme Kohly ne comprend pas que le groupe IES mette en doute la réponse de la défenseure des droits. Elle précise que lorsqu'un PPE n'est pas concrétisé cela ne signifie pas pour autant qu'une stratégie et qu'un accompagnement n'ont pas été mis en place.

Mme Couvent reprend le courrier de la défenseure des droits concernant l'exécution des mesures de placement. Elle réaffirme qu'elle ne voit pas la stratégie départementale pour répondre aux besoins futurs en matière de placement contrairement à l'accompagnement à domicile où les choses ont été anticipées avec la création des MOIP.

M. Barbier assure que le courrier de la défenseure des droits souligne les avancées très nettes et importantes faites ces 2 dernières années. Il reconnaît que davantage de places sont nécessaires mais rappelle la nécessité de tenir compte des souhaits des jeunes et des contraintes budgétaires. Il rappelle que le Département demeure par ailleurs vigilant car il faut que les enfants soient accueillis dans de bonnes conditions.

Mme Kohly conclut en rappelant les objectifs de ce schéma enfance-famille : la prévention et la diminution du nombre de placements.

M. Barbier souligne que le placement n'est plus la règle et que l'ASE travaille pour que l'enfant puisse rester dans son milieu familial avec des mesures adaptées.

Le Président fait procéder au vote :

Contre (5) : M. Thierry Badouard, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Marie Questiaux, M. Pierre Didier Tchétché

Abstentions (11) : M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini

Pour (42) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à la majorité

--

La séance est suspendue à 11h39 et reprend à 11h52

--

DOSSIER N°2026 SO1 A 11 4

Rapporteur : M. Christophe Charles

Aides financières et plafonds de ressources du Fonds de solidarité pour le logement

Présentation du rapport par M. Charles.

Interventions :

Mme Couvent souligne la source de difficultés et le coût que représente le logement dans le budget des ménages. Elle rappelle que le FSL permet, sous conditions de ressources, d'accompagner les ménages et que le vote en 2023 du nouveau règlement avait permis d'augmenter les aides aux factures d'énergie et de relever les plafonds de ressources. Elle souhaiterait disposer de données permettant de mesurer l'efficacité du dispositif, de repérer les besoins non couverts et d'ajuster les aides en conséquence et demande si un bilan du FSL sera prochainement disponible en Isère.

M. Charles rappelle que cette question a déjà été formulée en commission. Il reprend les éléments qui ont été communiqués à cette occasion rappelant notamment qu'en 2025, le dispositif du FSL a permis un peu plus de 10 000 aides directes aux ménages. Il remercie les professionnels des centres médicaux sociaux et des services locaux de solidarité pour leur travail d'accompagnement des usagers.

Le Président fait procéder au vote :

Abstentions (10) : M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, M. David Queiros, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon, M. André Vallini.

Pour (47) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à l'unanimité

--

DOSSIER N°2026 SO1 B 15 5

Rapporteur : M. Christophe Revil

Approbation du règlement général des appels à projets eau potable et assainissement

Présentation du rapport par M. Revil.

Interventions :

M. Barbier rappelle que le vote de ce rapport permettra d'apporter des aides aux Communes et Intercommunalités bien que la politique de l'eau n'entre pas dans le champ de compétences du Département.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

--

DOSSIER N°2026 SO1 B 16 6

Rapporteur : M. Cyrille Madinier

Convention de mandat d'instruction d'aides agricoles et développement de la filière viticole

Présentation du rapport par M. Madinier.

Interventions :

M. Barbier adresse une pensée aux agriculteurs de l'Isère rhodanienne et du Nord-Isère en raison des risques de gel qui mettent en danger les productions de fruits. Il indique que le soutien à la filière viticole est nécessaire car elle se développe de manière importante. Il évoque les médailles décernées lors du salon de l'agriculture aux agriculteurs isérois.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

--

DOSSIER N°2026 SO1 B 23 7

Rapporteur : M. Christophe Suszylo et Mme Nathalie Faure

Dispositifs du schéma du tourisme et de la montagne

Présentation du rapport par M. Suszylo et Mme Faure

Interventions :

M. Strappazzon tient à remercier le service des routes pour son action durant l'hiver et surtout pendant les épisodes neigeux.

Concernant le plan lacs il rappelle la multiplicité des enjeux, mais aussi la question de la propriété foncière et donc celle de la responsabilité. Il souligne l'importance de l'aide du Département pour les lacs. Elle sera appréciée par les Collectivités.

Il évoque les problèmes liés à la sur fréquentation de certains sites et la nécessité de travailler sur des dispositifs novateurs et adaptés ainsi que la question de l'accès à l'eau dans les vallées qui sont les premières affectées.

S'agissant des refuges, concernant la transition énergétique et la préservation des ressources, il évoque la pollution générée par l'ensemble des établissements accueillant du public dans des secteurs fragiles et la nécessité de disposer de moyens suffisants pour mener des programmes de réhabilitation. Il affirme que l'aide du Département pour les refuges sera appréciée rappelant que ces derniers représentent des éléments d'attractivité du territoire importants pour l'économie locale.

M. Cucarollo rappelle la fragilité des espaces naturels et de l'écosystème isérois soumis à la pression du tourisme de masse, aux changements climatiques et à l'urbanisation croissante. Il s'interroge face à ce constat sur la manière de concilier l'attractivité du territoire et la protection de ses richesses naturelles.

Il formule plusieurs questions relatives au besoin de médiation pour les pratiquants à la journée, à l'orientation et aux objectifs de la politique touristique, à l'insuffisance de promotion de la clientèle locale et à la mise en œuvre d'une réflexion sur la qualité des eaux de baignade. Le groupe IES votera pour ce rapport tout en maintenant sa vigilance.

M. Suszylo remercie l'Opposition pour son soutien. Il précise, concernant les risques liés à l'artificialisation des sols, que chaque territoire doit disposer d'un schéma, d'une stratégie. Le travail s'effectuera en concertation avec les territoires qui feront les premiers choix et le Département les accompagnera sur ces projets.

Il indique qu'Isère attractivité travaille sur les pics de fréquentation et présentera une restitution lors des rencontres de l'attractivité fin septembre 2026. Il annonce que suite aux élections, et après l'installation des EPCI, le Département ira rencontrer les Communes et mènera une action dynamique.

Mme Faure ajoute, concernant la médiation avec les différents publics, que le Département travaille avec de nombreux acteurs. Elle affirme qu'il ne s'agit pas de continuer à bétonner mais d'agir de manière raisonnée et raisonnable et que l'objectif est de continuer à avoir des territoires habités et vivants, dans le respect de l'environnement.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

--

DOSSIER N°2026 SO1 E 24 8

Rapporteur : M. Patrick Curtaud

Préservation du patrimoine - Critères d'intervention du Département de l'Isère

Présentation du rapport par M. Curtaud.

Interventions :

M. Barbier rappelle que le Département est un acteur majeur et incontournable de l'accompagnement de la rénovation du patrimoine. Il affirme que suite au moratoire qui avait inquiété les acteurs, ce plan va répondre de nouveau à leur demande.

Mme Romera indique que ce nouveau dispositif, qui instaure un taux unique de subventionnement et des plafonds définis en fonction du label du patrimoine, réglera le financement des travaux de préservation et encadrera « la générosité » constatée sur certains projets privés. Elle rappelle la vigilance à observer concernant le financement du patrimoine de proximité car les contrats territoriaux laissés à la libre appréciation des maires ne prévoient pas forcément de budget pour la sauvegarde du patrimoine présent sur leur territoire. Elle affirme que la mise en place de mesures pour garantir l'équité des territoires est par conséquent essentielle.

M. Curtaud répond que lorsque les contrats territoriaux ne prévoient pas de travaux, une commission se réunit 3 fois par an et étudie les dossiers en fonction de la qualité patrimoniale et des problèmes que cela peut poser dans une commune au propriétaire, qu'il soit public ou privé. Il rappelle que les propriétaires privés ne doivent pas être oubliés car ils sont parfois dans l'impossibilité de financer les travaux.

M. Barbier ajoute que le terme de « générosité » utilisé est inapproprié car il laisserait à penser que le Département a aidé de manière non encadrée des projets privés ce qui est faux. Il explique que les services du patrimoine suivent tous les dossiers dans le respect des règles, y compris le patrimoine privé. Il souhaite rendre hommage aux propriétaires privés qui gèrent un patrimoine important et estime normal que la Collectivité les accompagne.

Mme Romera rappelle que le taux de subventionnement était auparavant de 40 %, elle souhaitait par conséquent souligner l'évolution opérée.

M. Cucarollo salue l'engagement constant du Département sur la préservation du patrimoine. Il souhaite que le Département puisse réfléchir à l'introduction de critères incitatifs pour l'utilisation de matériaux biosourcés, locaux et de techniques traditionnelles à faible empreinte carbone dans le cadre de rénovations de patrimoines d'ampleur, comme le font déjà certains organismes dont la Fondation du patrimoine avec son programme éco-restauration. Il souligne que dans un contexte d'inflation marqué par l'augmentation du prix des matériaux, avec le plafonnement des aides à 20 % et en intégrant la bonification, 72 % du budget de rénovation reste à la charge des collectivités, ce qui peut conduire les petites communes à abandonner leur projet.

M. Barbier a bien conscience que l'entretien du patrimoine est coûteux. Le Département ne doit pas être seul mais agir avec l'ensemble des Collectivités.

M. Curtaud rappelle l'action du Département et son engagement à hauteur de 3 millions d'euros pour la restauration de la Tour Perret. Il tient à remercier M. Michel Doffagne pour son implication au niveau local au sein de la Fondation du patrimoine qui soutient les actions des Communes, des propriétaires privés et publics et participe au cofinancement lorsqu'il s'agit de restauration importante du patrimoine isérois.

Le Président fait procéder au vote de la délibération :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2026 SO1 F 31 9

Rapporteur : Mme Annick Merle

Dispositions ressources humaines

Présentation du rapport par Mme Merle.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote de la délibération :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2026 SO1 F 32 10

Rapporteur : Mme Sandrine Martin-Grand

Bilan de la commande publique du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025

Présentation du rapport par Mme Martin-Grand.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

— —

DOSSIER N°2026 SO1 F 32 11

Rapporteur : Mme Sandrine Martin-Grand

**Etat des travaux de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
– Année 2025**

Présentation du rapport par Mme Martin-Grand.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

— —

DOSSIER N°2026 SO1 F 32 12

Rapporteur : M. Julien Polat

**Compte rendu du Président sur l'exercice de sa délégation pour ester en justice
devant toutes juridictions**

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

— —

DOSSIER N°2026 SO1 F 32 13

Rapporteur : M. Julien Polat

Adhésions individuelles au réseau de la Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux (CIAT)

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote de la délibération :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2026 SO1 F 32 14

Rapporteur : M. Julien Polat

Activité 2024 des principaux organismes associés au Département

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2026 SO1 F 34 15

Rapporteur : M. Julien Polat

**Rapport d'information concernant les délégations accordées au Président pour
procéder à la réalisation des emprunts et des lignes de trésorerie au titre de l'année
2025**

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2026 SO1 F 34 16

Rapporteur : M. Julien Polat

**Garanties d'emprunts pour les opérations de constructions neuves et de
réhabilitations programmées en 2026 par Alpes Isère Habitat (AIH)**

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote de la délibération :

Ne prennent pas part au vote (2) : Mme Claire Debost et M. Franck Benhamou

Pour (56) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Pauline Couvent relative à l'accompagnement des jeunes majeurs issus de l'aide sociale à l'enfance qui ont quitté le département

Présentation par Mme Couvent de la question orale

Mme Kohly rappelle que le Département a été interrogé sur la question de l'accompagnement des jeunes majeurs par la commission d'enquête parlementaire et la défenseure des droits. 80 % des enfants en âge de sortir de l'accompagnement des services de l'ASE, sur une année, basculent en contrat jeune majeur, jusqu'à leurs 21 ans pour la plupart.

Le Département applique les règles définies par la loi. Il intègre la logique de droit au retour permettant à un jeune qui n'a pas souhaité à 18 ans bénéficier d'un accompagnement, de revenir vers les services avant ses 21 ans pour être accompagné. 800 majeurs sont pris en charge. Un tiers des MNA sont des mineurs devenus majeurs et sont pris en charge par le Département. Cet accompagnement est également mis en œuvre par des référents ASE isérois auprès des jeunes dont le projet implique de quitter le département, il n'y a donc pas de rupture. Concernant l'accueil des jeunes majeurs, l'accompagnement se poursuit depuis le lieu de vie (assistants familiaux ou MECS) jusqu'à la semi autonomie avec différents dispositifs, spécialement créés ces dernières années, qui couvrent l'ensemble du département et représentent environ 9 millions d'euros.

--

Question orale de M. Christophe Suszylo relative au maintien des engagements du Département dans le cadre de sa politique des Espaces naturels sensibles

Présentation par M. Suszylo de la question orale

Mme Dolgopyatoff Burlet indique que la Majorité départementale s'engage depuis plus de 10 ans pour préserver la biodiversité, valoriser le patrimoine naturel et garantir aux Isérois un accès à la nature. Elle rappelle le choix qui a été fait d'internaliser la gestion des ENS départementaux afin de garantir une meilleure cohérence et efficacité des actions. Elle indique que le réseau s'est étendu avec 17 sites labélisés supplémentaires. Elle mentionne la richesse de l'offre pédagogique pour les scolaires dont la fréquentation a doublé depuis 2015 grâce au dispositif « à la découverte des ENS ». Elle souligne la mobilisation des agents, le soutien apporté aux partenaires associatifs et communaux et le budget alloué aux ENS qui atteint 6,6 millions d'euros en 2026 malgré la forte baisse des recettes issues de la taxe d'aménagement.

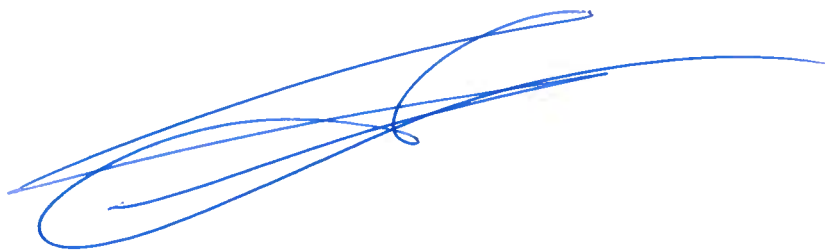
Le département dispose aujourd'hui de 19 ENS départementaux et une centaine d'ENS locaux actifs qui participent à la protection de la biodiversité locale. Le schéma départemental des ENS voté en 2024 permettra de consolider ce réseau. Le Département étant le premier partenaire des communes, ce schéma a pour objectif de replacer progressivement les communes au cœur du dispositif et de renforcer la maîtrise foncière publique des sites. Elle

indique que le Département a prévu un soutien financier évolutif et incitatif en conservant l'accompagnement technique du Département. Pour les plus petites communes, la subvention allouée par le Département permet un reste à charge infime.

L'évolution en 2026 du dispositif « à la découverte des ENS » et l'introduction d'un critère social pour les écoles permettent davantage d'équité entre les établissements et l'accès de ces espaces au plus grand nombre. Le dispositif, recentré sur les compétences du Département, donne une priorité aux collèges et aux établissements d'enseignement agricole tout en maintenant l'accès de l'école au lycée.

--

La séance se termine à 13h03.



M. Jean-Pierre Barbier
Président du Conseil départemental



M. Julien Polat
Secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 a été arrêté lors de la séance du 26 juin 2026.

Pour (58) : M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Philippe Baudain, M. Daniel Bessiron, M. Franck Benhamou, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc Voutier, M. Olivier Bonnard, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Imen De Smedt, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, M. Gérard Dézempte, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Nathalie Faure, Mme Martine Faïta, Mme Françoise Gerbier, Mme Anne Gérin, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, M. Franck Gonnord, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazzon, M. Christophe Suszylo, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay

Le procès-verbal est arrêté à la l'unanimité.